

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2012

### DELIBERATIONS (adoptées à l'unanimité)

#### *Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals*

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de Labégude à la Communauté de Communes, cependant cette adhésion ne prendra effet qu'au moment de la mise en place du nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale : « On ne peut aller contre cette adhésion, Labégude fait partie de notre bassin de vie, de même que Saint-Etienne et Saint-Michel de Boulogne. Mais cette démarche doit se faire dans les conditions prévues par la loi du 16 décembre 2010 », a précisé Jean Coffin.

#### *Finances*

Une décision modificative a été prise en matière communale diminuant l'article 2313 de 25 000 €, portant cette même somme aux articles 21318, 2111 et 2188 : l'objectif est de porter au chapitre immobilisations l'achat de la maison du village, ainsi que divers matériels. 3000 € ont été ajoutés au 6419 (remboursements de salaires, recette supplémentaire par rapport au prévisionnel), cette même somme a été attribuée en dépenses à l'article 6618 pour le paiement d'intérêts de ligne de trésorerie.

#### *Eau et assainissement*

Le Conseil municipal a approuvé le projet de lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable et économies d'eau dans les bâtiments publics, projet proposé par l'Agence de l'Eau et porté par le Service des Eaux. Le montant prévisionnel de l'opération est de 28 784 € HT, le financement de l'Agence de l'Eau de 50 %. « L'idée est d'aller vers de la maintenance préventive, politique intéressante pour le personnel et forcément économiquement satisfaisante », a précisé Jean Coffin.

Par ailleurs, s'agissant de la facturation eau assainissement, le Conseil municipal approuve le principe de tarifications spécifiques : pour les établissements publics de santé (50% du tarif plein), pour les particuliers, avec l'adoption d'un système de dégrèvements en cas de surconsommation d'eau accidentelle. Le bordereau de prix en matière de travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable (prix fixés en 2006) a également été actualisé avec une hausse de 10% par rapport aux prix pratiqués.

Toujours sur l'eau, le Conseil municipal a réaffirmé sa confiance envers la SAUR en renouvelant la convention d'astreinte : l'objectif est d'assurer un bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau potable 24h/24.

Le Conseil municipal a également approuvé l'achat de la parcelle D993 au Conseil Général pour un prix de 314 €, parcelle correspondant à un délaissé routier nécessaire à l'agrandissement du réservoir d'eau potable de Pont de Brunet.

#### *Enfance et culture*

Concernant la bibliothèque, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un logiciel « PMB » auprès d'Inforoutes, logiciel qui permettra l'informatisation du fonds documentaire, la constitution d'une

base lecteurs, la consultation via internet de la Banque Départementale de Prêt ou de la BNF. Le coût de l'acquisition et de la mise en place est de 246,50 € HT, le coût de l'hébergement annuel de 102 €. « Nous sommes particulièrement contents de la mise en place de ce logiciel, qui constituera une aide précieuse pour les bénévoles ; le coût de la prestation proposée par Inforoutes est en outre très accessible pour les petites communes », ont souligné le maire et le premier adjoint, Jean-Claude Gandon. Le Conseil municipal a également adopté la conclusion des contrats avec Tribalt et les Cœurs Accords, respectivement pour les manifestations A la Croisée des Chemins et Automne en fête. Une subvention exceptionnelle de 100 € à Trio Collimone a été approuvée en raison d'une faible participation du public vesseaudenc pour leur concert à l'église du 17 juillet.

Par ailleurs, l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs au titre de l'année 2011 a été fixée à 3069 € (prise en charge communale : 261 €)

#### *Gaz de schiste*

Le Conseil a adopté le principe d'un soutien financier au Collectif Gaz de schiste 07 à hauteur de 0,50 euros par habitant.

### **RELEVÉ DE DECISIONS**

#### **Restauration scolaire**

Annonce parue le 21/08/2012

Date limite de remise des plis : 25/09/2012

(marché évalué à 35 000 €)

#### **Travaux de voirie 2012**

Consultation lancée le 14/06/2012 auprès de Sacer, Eurovia, Satp, Colas

Ouverture des plis : 5 juillet 2012

Eurovia : 76 847 € Ht

Satp : 63 073 € HT

Colas : 68 082,60 € HT

Entreprise retenue (critère prix) : SATP

#### **Marché remplacement pompe de forage**

Réponse à l'appel d'offres : Cegelec , Orives, Saur

Entreprise retenue : la SAUR

- tranche ferme pose de la pompe à 140m de profondeur : 33 274 EUR HT
- pour la prestation supplémentaire ou alternative d'installation en urgence : 1 925 EUR HT
- pour la prestation supplémentaire ou alternative alternateur de vitesse : 2 985 EUR HT
- pour la prestation supplémentaire ou alternative sécurisation du local technique : 980 EUR HT

### **DIVERS**

Le site internet a été mis en ligne début juillet. Bons retours sur ce nouvel outil.